



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Abattements spéciaux

Question écrite n° 47488

Texte de la question

M. Thierry Lazaro souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'article 157 bis du code général des impôts concernant l'abattement accordé aux personnes âgées et invalides. Le montant de cet abattement est fonction des revenus des contribuables. Cependant, l'administration dispose, que pour l'appréciation des chiffres limites du revenu, il n'est pas fait abstraction des revenus imposés selon le système du quotient alors que les plus-values à taux proportionnel sont exclues. Il lui demande de faire abstraction de toutes les plus-values, quelle que soit leur nature, afin de ne pas pénaliser les personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Lazaro Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47488

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 329